

RÈGLEMENT DU CONCOURS BUSINESS AWARDS DES LOUEURS (BAL)

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société **Parnasse Édition** (ci-après « l'Organisateur »), dont le siège social est situé au 15 Rue d'Estienne d'Orves, 94220 Charenton-le-Pont, organise en partenariat avec la **Fédération DLR** un concours intitulé « **Business Awards des Loueurs** » (BAL).

Ce concours a pour ambition de mettre en lumière et de récompenser les entreprises, dirigeants, équipes, innovations, services et engagements qui contribuent au dynamisme du secteur de la location de matériels de travaux publics, du BTP et de l'industrie.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toutes les entreprises (TPE, PME, ETI, Grands Groupes ainsi que les loueurs indépendants) enregistrées au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et exerçant dans le secteur de la location de matériels de construction, de travaux publics et d'équipements industriels.

La participation se fait exclusivement en ligne via la page dédiée sur le site internet :

<https://business-btp.fr/les-business-awards-des-loueurs-bal/>

ARTICLE 3 : CATÉGORIES DE TROPHÉES

Le concours comprend **7 catégories principales** de trophées ainsi que des prix spéciaux :

1. **Ancrage territorial & Renommée** : Récompense un loueur local/régional au regard de ses résultats commerciaux/financiers, sa stratégie, sa politique d'investissement, ses efforts à l'emploi et sa notoriété.
2. **Performance & Croissance** : Récompense une entreprise ou un réseau de location national ayant développé sa présence (ouvertures d'agences, croissance externe, création de filiales) et son maillage territorial.
3. **Héritage** : Met en valeur l'histoire d'un loueur établi depuis au moins 2 à 3 générations, ancré localement, ainsi que la nouvelle génération qui reprend le flambeau.
4. **Transformation digitale** : Récompense une initiative digitale prépondérante (process dématérialisés, location en ligne, applications mobiles, automatisation, dématérialisation).

5. **Environnement** : Prime un professionnel ou une entreprise engagée dans une stratégie aboutie de décarbonation, de réduction de l'empreinte carbone, de RSE ou d'économie circulaire.
6. **Excellence opérationnelle & Services** : Valorise la qualité de service, l'organisation, le SAV, les ateliers et les moyens déployés pour la satisfaction client.
7. **Innovation & Matériel** : Salue un équipement/matériel plébiscité pour son caractère innovant, sa contribution à la transition énergétique ou son statut de référence.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE CANDIDATURE

Pour valider sa candidature, l'entreprise candidate doit :

1. Accéder au formulaire en ligne sur le site Business BTP.
2. Sélectionner la ou les catégories souhaitées.
3. Déposer un dossier comprenant :
 - Un document explicatif/présentation de **10 pages maximum** (formats admis : Word, PowerPoint, PDF, etc.).
 - Un ou plusieurs visuels d'illustration (formats : [.jpg](#), [.png](#), [.pdf](#)).
4. Renseigner les coordonnées complètes et valider l'envoi du formulaire.
5. Accepter sans réserve le présent règlement.

ARTICLE 5 : CALENDRIER

- **Clôture des candidatures** : 27 Octobre 2026 à minuit.
- **Analyse et sélection du Jury** : Novembre 2026.
- **Cérémonie de remise des prix** : **09 Décembre 2026** au Pan Piper (2-4 Impasse Lamier, 75011 Paris).

ARTICLE 6 : CRITÈRES DE SÉLECTION

Les dossiers seront évalués par un Jury composé d'experts du secteur du BTP/matériels et de membres de la rédaction de Business BTP. L'évaluation s'appuie sur :

- Le respect des critères propres à chaque catégorie (innovation, impact territorial, décarbonation, performance, etc.).
- L'impact opérationnel, économique et environnemental des actions ou solutions présentées.
- La clarté, la qualité et l'attractivité du dossier de candidature.

ARTICLE 7 : DOTATIONS ET VISIBILITÉ

Les lauréats désignés bénéficieront de :

- Un trophée « **Business Awards des Loueurs** » officiel.
- Une mise en avant et une couverture médiatique sur les réseaux et supports de communication de **Business BTP** (site web, newsletters, réseaux sociaux, etc.).
- Le droit d'exploiter la marque et le logo « Lauréat Business Awards des Loueurs 2026 » sur l'ensemble de leurs supports de communication promotionnels.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Les candidats certifient la véracité et l'exactitude des éléments fournis dans leur dossier. Ils garantissent détenir tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments soumis (photos, visuels, marques) et dégagent l'Organisateur de toute responsabilité quant aux réclamations de tiers.

Les représentants des entreprises nominées s'engagent à participer (ou à se faire représenter) à la cérémonie officielle du 09 décembre 2026.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITÉ

L'Organisateur s'engage à préserver la confidentialité des données techniques, stratégiques ou financières expressément signalées comme confidentielles par le candidat. En revanche, les éléments de présentation générale (nom de l'entreprise, visuels libres de droits, catégorie) pourront être diffusés pour la promotion des BAL.

ARTICLE 10 : PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les données personnelles récoltées font l'objet d'un traitement automatisé par Parnasse Édition pour les besoins de l'organisation du concours. Conformément à la réglementation RGPD, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en contactant l'Organisateur à l'adresse : bal@parnasse-edition.com.

ARTICLE 11 : LITIGES ET ACCEPTATION

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout différend concernant son interprétation ou son exécution sera tranché souverainement par Parnasse Édition. En cas de litige persistant, le tribunal compétent sera celui du ressort du siège social de l'Organisateur.

L'équipe Parnasse Édition / Business BTP

